

Ecrivain public



L'écrivain public est un médiateur au service des personnes, il les assiste dans leurs démarches administratives et les conseille dans leurs actes d'écritures professionnelles ou privées.

Au carrefour de plusieurs professions, il est un médiateur entre les individus et les collectivités.

Dans l'exercice quotidien de sa fonction, l'écrivain public est amené à collaborer avec d'autres professionnels, des assistantes sociales bien sûr, pour toutes les démarches administratives et toutes les questions liées aux prestations sociales, mais également des avocats, des juristes ou des mandataires judiciaires entre autres.

Pour respecter la loi et la déontologie, il n'empiète pas sur les professions réglementées et ne donne, en conséquence, aucuns conseils juridiques, même s'il informe régulièrement le public sur ses droits. C'est donc plus dans un rôle de médiation et de lien social qu'il se situe, entre les particuliers, les professionnels et les entreprises privées, les administrations publiques ou leurs interlocuteurs.

Il reçoit sur rendez-vous dans un bureau de la Mairie, il suffit de contacter l'accueil de la Mairie.